



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**  
FACULTÉ DES SCIENCES

SECRÉTARIAT-ÉTUDIANTS  
30, quai Ernest-Ansermet CH-121 1 Genève 4  
Tél. 022 379 66 61 Fax 022 379 67 16

**INFORMATIONS  
AUX DOCTORANTS**

**AVANT LA SOUTENANCE**

Le Conseil Restreint délègue au décanat le contrôle formel des thèses.

Les thèses sont envoyées au Décanat par le Président de Section ou le Directeur des Départements d'astronomie ou d'informatique, lorsqu'il est en possession de l'accord écrit de tous les membres du jury quant à la recevabilité de la thèse et du rapport de thèse signé par le directeur de thèse.

Le jury de thèse, dont la composition a été approuvée par le Président de Section ou le Directeur des Départements d'astronomie ou d'informatique et par la Commission biologie-médecine pour les doctorats en biologie effectués en Faculté de Médecine, est juge de la qualité scientifique du travail.

Les thèses sont déposées au Décanat durant une semaine, à disposition des membres du Conseil Restreint qui désireraient les examiner (le CR sera informé régulièrement des thèses déposées).

***Conditions à remplir pour que la thèse soit acceptée par le Décanat:***

*Aucune dérogation ne sera admise,*

1. Les examens de doctorat doivent avoir été réussis (kG art.G5 al.1 à 5)
2. La thèse doit être accompagnée des documents suivants:

Rapport du jury, accompagné de l'acceptation écrite de la recevabilité de la thèse par tous les membres du jury, avec leur lieu de travail (les signatures par Fax sont acceptées) (RG art.G6 al.1 et 3)

Résumé en français d'une à deux pages si la thèse n'est pas écrite en français (RG art.G6 al.1).

***LA DATE DE SOUTENANCE NE PEUT ETRE FIXEE AVANT L'EXPIRATION D'UN DELAI DE 20 JOURS A COMPTER DE LA DATE DE DEPOT AU DECANAT.***

L'inscription s'effectue au Secrétariat-étudiants (Sciences III, rez-de-chaussée .réception tous les matins de 09H30 à 12H00 et les mardis et jeudis de 14h00 à 16h00 .tél. 022 379 66 61/62/63) avec les informations suivantes:

- . date, heure et lieu de la soutenance
- . copié de la première page
- . composition et adresse professionnelle complète des membres du jury (kG art. G4 al.5).

## APRES LA SOUTENANCE

- Le rapport de thèse définitif, signé en original par tous les membres du jury, doit être remis au Secrétariat-étudiants de la Faculté.
- L'imprimatur est accordé par le Doyen à réception de ce rapport, du mode de publication et du procès-verbal signé par tous les membres du jury et indiquant la mention de la soutenance. Il est remis au doctorant avec:
  - le mode de publication approuvé et signé par le Doyen
  - formule ad hoc pour le résumé

### Mise en forme définitive de la thèse

- a) La thèse doit avoir le format in-octavo (15,5 x 22,5 cm) ou A4. Avec l'autorisation du doyen de la faculté, la thèse peut exceptionnellement avoir un format différent.
- b) Indiquer en haut de la couverture la Section, le Département ou l'institut où la thèse a été préparée. Mentionner le nom du directeur de thèse.
- c) Imprimer en entier le ou les prénoms usuels. Les étudiantes mariées devront indiquer leur nom de jeune fille si elles ont été immatriculées sous ce nom.
- d) Imprimer le nom du lieu ou pays d'origine au-dessous du nom de famille. Les Suisses indiqueront la commune d'origine, suivie de l'indication du canton entre parenthèses.
- e) Indiquer le numéro de la thèse en-dessous du lieu ou pays d'origine.
- f) Mentionner au bas de la couverture le lieu d'édition, éventuellement le nom de l'imprimeur ou de l'éditeur, et la date de publication.
- g) Reproduire au verso de la page de titre le texte de l'imprimatur délivré par le Doyen de la Faculté, la date exacte à laquelle il a été établi ainsi que le numéro de la thèse.
- h) Si la thèse donne lieu à une publication quelconque, il faut le mentionner au verso de la page de titre, en bas de la page, sous l'imprimeur.

Le texte figurant sur la couverture et la page de titre, ainsi que l'imprimatur et les remerciements, devront obligatoirement être en français.

### Dépôt des exemplaires

A l'Administration de la Faculté (Sciences III, 1er étage Tél. 022 379 66 53):

- 7 exemplaires (version intégrale) ou
- 11 exemplaires (4 ex. version intégrale .7 ex. version condensée)
- Résumé de 150 mots maximum, sur formule ad hoc.

Couverture cartonnée imprimée, chaque exemplaire étant broché:

Ils pourront avoir la forme d'impression suivante:

- bonnes photocopies
- tirage offset ou autre mode d'impression similaire, dans ces cas, les documents iconographiques devront être

- des photographies
- tirage à part d'une revue sur autorisation du Doyen.

A la bibliothèque de Sciences II

- 1 exemplaire en format électronique

*Attribution du titre de docteur*

Le diplôme de docteur sera délivré après le dépôt des thèses à la Faculté par le Service central de l'Université (bureau des diplômes tél. 022 379 77 44).

Le diplôme est envoyé par la poste en recommandé à votre adresse privée. Si vous avez quitté ou allez quitter la Suisse, veuillez communiquer une adresse valable au Secrétariat des étudiants.